

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Animathèque-MJC et au Centre social et culturel des Blagis

Séance du 8 décembre 2023

Convocation du 1^{er} décembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le premier décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
Mme Corinne Deleuze par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée

Etaient absents :

M. Francis Brunelle,
M. Théophile Touny

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 décembre 2023

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Animathèque-MJC et au Centre social et culturel des Blagis

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant l'incidence pour le Centre social et culturel des Blagis et l'Animathèque-MJC du renchérissement des coûts de l'énergie,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby) ; MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Monique Pourcelot, Isabelle Drancy, Annie Bach, Claire Vigneron, Catherine Palpant ayant quitté la salle.

DECIDE d'attribuer :

- une subvention exceptionnelle de 11 000 € au Centre social et culturel des Blagis,
- une subvention exceptionnelle de 11 300 € à l'Animathèque-MJC.

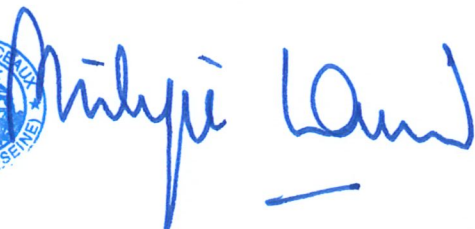
PRECISE que ces montants seront imputés au chapitre 65 du budget 2023.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe Laurent

